

Ploubalay Info

Bulletin Municipal octobre 2013

Sommaire octobre 2013

3 Le mot du Maire

4 à 6 Actualités

- Procédure cimetière communal.
- La 5^{ème} édition des « Vieilles Mécaniques ».
- Cérémonie du 14 juillet.
- Balade contée du 7 août 2013.
- Feu d'artifice et bal populaire du 9 août.
- Forum de lutte contre les violences conjugales.
- Concours photos 2013.
- Forum des associations.
- La 107^{ème} édition des courses hippiques Ploubalay-Lancieux.
- Accueil des nouveaux arrivants.
- Sortie en Baie de Beaussais avec l'association départementale des chasseurs de gibier d'eau.
- Foire de la Saint Matthieu.

7 Evénements et festivités

7 Etat-civil (Naissances, Décès, Mariages)

8/9 Réforme des rythmes scolaires

10/11 Espace des écoles

12 Ramassage des ordures ménagères, du changement.

12 à 16 La vie du conseil municipal

- Résumé des conseils du 2 juillet et du 2 septembre.
- Permanences des élus.

17 Brèves intercommunales

- Ouverture du Relais Assistantes Maternelles : nouveau service communautaire !
- TADy cool.

17 Nouveaux à Ploubalay

18 les verrières de l'église.

19/20 Etat des travaux

- Travaux réalisés
- Déclarations préalables accordées du 1^{er} juin 2013 au 30 septembre 2013.
- Permis de construire accordés du 1^{er} juin 2013 au 30 septembre 2013.

20 et 21 Le coin des associations

- Yogarmor
- La fête du sport.
- USP Tennis de Table.
- Union Bouliste.
- Club de Bridge.
- Les Bordées du Frémur.

22 Environnement

- Diagnostic énergétique de la résidence Perdriel.
- Chardons
- Le frelon asiatique.
- Quelques conseils pour lutter contre la chenille processionnaire du pin.

22 Centre de loisirs.

23 Médiathèque - Ludothèque

24 à 26 Informations diverses

27/28 Renseignements pratiques

Ploubalay



Comité de rédaction :

Responsable de la publication :

Marie-Annick GUGUEN.

Rédacteurs :

Alain CAPITAINE

Thierry TRONET

Thierry DOUAIS

Marie-Claire HAMON

Valérie NAGAD-LENOIR

Maquette :

Thierry TRONET

Comité de relecture

Sylvaine CRAWFORD

Valérie NAGAD-LENOIR

Imprimeur :

H.P.I La Richardais sur papier normes PEFC : 1 arbre coupé = 1 arbre replanté dans le respect de la planète et pour le développement durable.

Contact :

Bulletin Communal, Mairie de Ploubalay, Rue Ernest Rouxel, 22650 Ploubalay,

Tel : 02.96.82.60.60,

mairiedploubalay@wanadoo.fr

Prochain bulletin en janvier

La « rentrée »

Au revoir les vacances d'été...

Celles-ci ont été marquées par un ensoleillement généreux que nous n'avions plus connu depuis 3 ans. La période a été riche de vie sociale, familiale, d'animations. Chacun pouvait y trouver « son compte ».

Évidemment notre propension à voir « midi à sa porte » à comme d'habitude, suscité d'inévitables remarques négatives. Lors d'une fête associative, les responsables nous ont rappelé que: « l'esprit de tolérance est l'art d'être heureux en compagnie des autres » et, citant Gandhi, « nous ne verrons qu'une partie de la vérité et sous des angles différents ».

Ces citations ouvrent à la réflexion... et peuvent rejoindre les notions d'intérêt individuel et d'intérêt collectif.

Les services communaux et les élus n'ont pas chômé pendant la période estivale. La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires a été lancée et va évoluer en fonction de l'analyse qui en sera faite au fil du temps. Afin que chacun puisse être informé un article y est consacré dans cette publication.

Dans sa séance de début octobre, le conseil municipal a validé le projet définitif d'aménagement du centre bourg qui, depuis plus de 2 ans, faisait l'objet d'études avec les différents partenaires.

Bien sûr il y a des réticences - l'arrivée des papillons jaunes sur les vitrines en est une expression.

Le bouclage de ce Ploubalay Info n'a pas permis de publier à nouveau ce projet. Il fera l'objet d'une feuille d'information spécifique.

Il reste 6 mois de mandat et de travail au conseil municipal. Les dossiers en cours (église, station d'épuration, eaux pluviales, circulation etc.) ne vont pas être mis en sommeil. D'autres préoccupations attendent le nouveau conseil (intercommunalité, SCoT, chartre de développement etc.). La commune doit s'inscrire dans les nouveaux contextes de coopération prévus dans la décentralisation en cours.



Cimetière communal

Avec le temps, la disparition ou dispersion des héritiers, de nombreuses sépultures se dégradent ou ne sont pas renouvelées à leur terme.

Un constat d'état d'abandon de concessions a donc été effectué le 30 novembre 2011, en application des articles L2223-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce constat concerne des concessions en état d'abandon ou échues.

La liste des emplacements concernés est visible sur les panneaux d'affichage de la mairie et à la porte du cimetière et des panneaux ont été placés sur les concessions concernées :

« CONCESSION EN ETAT D'ABANDON, VEUILLEZ VOUS ADRESSER A LA MAIRIE » OU
« L'ADMINISTRATION REPRENDRÀ CETTE CONCESSION ECHUE VEUILLEZ VOUS ADRESSER A LA MAIRIE ».

Passé ce délai de 3 ans de procédure de reprise des tombes en état d'abandon ou échues, la municipalité aura la faculté de saisir le conseil municipal qui pourra décider de la reprise ou non des concessions concernées.

Cette procédure ayant commencé il y a déjà près de 2 ans, nous avons besoin de votre témoignage pour faire progresser nos recherches, mettre à jour nos dossiers et contacter les personnes concernées.

Ainsi, si vous détenez des informations sur l'histoire d'une concession, sur le titulaire de la concession ou de ses ayants droits, sur les défunts inhumés, merci de vous adresser à la mairie : service administratif.

La 5ème édition des « Vieilles Mécaniques »

Dimanche 7 juillet l'association « Les Vieilles Mécaniques des Cottes d'Émeraude » organisait sa cinquième édition sous un soleil propice. Les vieilles mécaniques brillaient ainsi de tout leur éclat.

Au programme de cette journée, exposition de véhicules et engins terrestres anciens, batteuse et moteur J. Duchesne, bourse d'échange, balades et concours d'élégance.



Cérémonie du 14 juillet

Dimanche 14 juillet s'est déroulée devant le monument aux morts une cérémonie du souvenir.

Après le traditionnel dépôt de gerbe, l'hymne national a été chanté par l'assemblée venue en nombre.



Balade contée du 7 août 2013

Ce spectacle gratuit était organisé par la municipalité avec le concours du Groupement d'Intérêt Touristique.

Le conteur Jean-Marc Derouen avec ses contes insolites de Bretagne à captivé l'attention des 105 personnes présentes lors de cette balade nocturne dans la Vallée Bonas.



Feu d'artifice et bal populaire du 9 août

Depuis deux années maintenant, le dynamique Comité des Fêtes de Ploubalay organise sur le parking de la salle de sports un bal avec restauration suivi d'un feu d'artifice offert par la municipalité.

Les vacanciers de passage ainsi que les habitants de la commune ont passé une agréable soirée.



Forum de lutte contre les violences conjugales

Ce forum organisé par le Pays de St Malo se déroulera le 20 novembre 2013 au COSEC à Dinard à partir de 9h30. Ouvert à tous.

Informations auprès de l'agence départementale du Pays de St Malo 02.99.02.45.00 et du Goéland 02.99.56.72.07

Concours photos 2013

La commune de la Richardais organisait cette année le concours photos intercommunal sur le thème « curiosité ».
La remise des prix avait lieu le vendredi 23 août à la mairie de la Richardais.

1^{er} prix : « Feuilles sous le vent » de Christine Sachet

2^{ème} prix : « Curieuse galères » d'Olivier Burnand-Galpin



Forum des associations

Samedi 7 septembre l'Union Sportive organisait le forum des associations à la salle des sports.
L'occasion de découvrir de nombreuses activités.



La 107ème édition des courses hippiques Ploubalay-Lancierux

Ce fut un gros succès le 25 août pour les 100 bénévoles de l'association présidée par René Rault.
La plage Saint-Sieu grouillait de ses 4 000 spectateurs.
Une centaine de chevaux étaient en course, dont la prestigieuse course du trophée des plages.
Toutes nos félicitations pour ce spectacle magistral.

Accueil des nouveaux arrivants

Samedi 7 septembre une cérémonie était organisée par la municipalité.
Madame le Maire et les élus ont accueilli les nouveaux habitants de la commune dans la salle d'honneur de la mairie.

34 personnes ont répondu à l'invitation.

Les nouveaux concitoyens se sont présentés, ce qui a permis à chacun de mieux se connaître et ainsi, se sentir intégré dans leur nouvelle commune.

Une présentation des adjoints, des délégués, des associations, des services de la mairie avec visite du bâtiment faisait partie de cette matinée d'accueil.



Sortie en Baie de Beussais avec l'association départementale des chasseurs de gibier d'eau.

Le samedi 14 septembre une dizaine de personnes étaient à ce rendez-vous pour une découverte commentée sur les oiseaux de la baie, ainsi qu'une visite des gabions installés dans la partie maritime.

Cette sortie faisait suite à l'exposition qui avait lieu cet été à la médiathèque sur la faune sauvage maritime.



Foire de la saint-Matthieu

Samedi 21 et dimanche 22 septembre s'est déroulée l' ancestrale foire de la Saint-Matthieu.

Une foire qui prend de l'ampleur chaque année grâce aux associations qui apportent leur savoir faire.

Remercions ici tous les participants, les Amis du Cheval de la Baie de Beussais, le Comité des Fêtes de Ploubalay, l'Union Bouliste, les Palets, le C.C.V.T.T. de Ploubalay, qui ont œuvré pour donner à la foire tout son rayonnement.



EVENEMENTS ET FESTIVITES A VENIR

18 octobre	Loto organisé par le CCVTT à la salle des fêtes.
26 octobre	Loto organisé par l'APEL de Saint Denoual à la salle des fêtes.
10 novembre	Thé dansant de 14 à 19h organisé par les Amis des Polders à la salle des fêtes avec l'orchestre « Le Bon Temps ». 5€
22 novembre	Loto organisé par l'Amicale Laïque à la salle de fêtes.
24 novembre	Thé dansant avec l'orchestre Les Troubadours, organisé par le Comité des fêtes de la Ville es Prévost à la salle des fêtes au profit du Téléthon.
30 novembre	Couscous organisé par l'UNC à la salle des fêtes.
6 décembre	Loto organisé par Les Vieilles Mécaniques des Cottes d'Emeraude à la salle des fêtes. Concours de boules au profit du Téléthon organisé par l'Union Bouliste au boulodrome.
13 décembre	Arbre de Noël de l'école Saint Joseph à la salle des fêtes.
14 décembre	Loto organisé par la Société de chasse de Ploubalay Lancieux Trégon à la salle des fêtes.
15 décembre	Marché de Noël à la salle des sports. Inscriptions auprès de Laurence au 06 61 81 33 76 ou 02 96 27 29 25
19 décembre	Goûter de Noël du Club de l'Amitié à la salle des fêtes.
20 décembre	Arbre de Noël de l'Ecole Publique à la salle des fêtes.
31 décembre	Réveillon organisé par l'Association Vildé-Guingalan à la salle des fêtes.

Ce calendrier est réalisé à partir des informations disponibles (réservation de la salle des fêtes et courrier des associations) au moment de la publication. Nous ne sommes pas responsables des modifications ultérieures.

Vœux de la municipalité le vendredi 10 janvier 2014 à 19h à la salle des fêtes.

ETAT CIVIL

Naissances

Raphaël Pincemin	3 juillet 2013
Axel Magnant	8 juillet 2013
Valentin Concédiou	24 juillet 2013
Lhéna Amicel	31 juillet 2013
Lise Bastide	9 août 2013
Jade Junguené	18 août 2013
Paul Franbry	3 septembre
Lyam Veillet	17 septembre 2013
Léna Lesauvage	23 septembre 2013

Toutes nos félicitations aux heureux parents.



Décès

Jean Pédrau	8 juillet 2013
Lucien Cranois	22 juillet 2013
René Hercouet	29 juillet 2013
Jeanne Beauchef veuve Denoual	2 août 2013
Yvonne Salmon	1 septembre 2013
Marie Pucher veuve Lecoq	19 septembre 2013
Eugène Salmon	30 septembre 2013
Anne Poirier	1 octobre 2013
René Roze	6 octobre 2013
Jean Denoual	6 octobre 2013

Avec nos sincères condoléances aux familles.

Mariages

Karen Lemé et Christophe Lamiré	13 juillet 2013
Julie Carmona et Julien Richard	27 juillet 2013
Ophélie Homery et Jonathan Hass	27 juillet 2013
Ophélie Dupuit et Nicolas Roze	17 août 2013
Cynthia Du Breil de Pontbriand de la Caunelaye et Aurélien Chalmel	7 septembre 2013
Elodie Allaire et Yann Le Querrec	28 septembre 2013

Tous nos vœux de bonheur aux heureux époux.



ECOLE : REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Suite à la délibération du conseil municipal du 5 mars 2013 et après plusieurs réunions de concertation organisées au 1^{er} semestre 2013 par la municipalité avec les directrices des écoles, l'Inspecteur de l'éducation nationale, les conseils d'école, les représentants des parents d'élèves et les agents du service périscolaire, la réforme des rythmes scolaires (**obligatoire en 2014**) s'est donc appliquée à la rentrée sur notre commune : **4 jours et demi d'enseignement sont désormais délivrés avec école le mercredi matin.**

Les effectifs des écoles sont en augmentation :

362 élèves sur la commune répartis entre :

* L'école publique « Henri DEROUIN »
accueille 204 élèves soit 89 élèves en maternelle et 115 en primaire dont 26 élèves des communes voisines dans le cadre d'une convention de réciprocité.

* L'école privée Saint Joseph
accueille 157 élèves soit 62 élèves en maternelle et 95 en primaire dont 53 élèves hors commune.

La réforme des rythmes scolaires :

4,5 jours d'enseignement avec école le mercredi matin

Des activités périscolaires (TAP) sont actuellement proposées dans le cadre de la garderie du soir, dont :

Médiathèque	Ludothèque	Yoga conte	Initiation à la cuisine	L'association Lire et faire lire
les mardis soirs proposée par notre médiathécaire Mme Vigdis Mounier,	les jeudis soirs animée par l'association « Dansons la capucine »	les jeudis soirs Yoga Mme Marie-Claire Hamon Comteuse Mme Thérèse Dufour	Les jeudis ou les vendredis soirs par notre cuisinier M. Eric Seyer	intervient également à la garderie du soir.

Ce temps d'activité est proposé de manière facultative aux enfants. Les enfants qui le souhaitent peuvent toujours continuer à bénéficier des services de la garderie du soir où des ateliers d'animation existent déjà.

Ce temps d'activité périscolaire sera enrichi en cours d'année notamment par les propositions du milieu associatif.



La pause méridienne a été allongée d'un quart d'heure

ce qui a permis d'organiser deux services de restauration le midi afin que les enfants des écoles puissent déjeuner dans un environnement moins bruyant. Les enfants de maternelles déjeunent en premier puis les élèves du primaire.

Les enfants disposent désormais d'une « vraie » récréation le midi où deux animateurs proposent soit une initiation aux activités sportives (Aimé LEJEUNE) soit des activités ludiques (Magali LAVOUE).

qui remplacent les cours de soutien sont assurées par les professeurs des écoles (en principe les lundis soirs).

○ **Les effectifs du personnel périscolaire :**

Pour faire face à l'augmentation des effectifs dans les écoles et à la réforme des rythmes scolaires, **l'organisation du service périscolaire a été revue**. A noter que cette nouvelle organisation a reçu l'avis favorable du comité technique paritaire du Centre de gestion des Côtes d'Armor.

- **Le temps de travail des agents du service périscolaire a été augmenté** afin d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions.
- **Un animateur supplémentaire, Aimé LEJEUNE** a été recruté à temps partiel pour proposer des initiations au sport.
- **Un agent supplémentaire, Juliet CRAWFORD**, a été recruté à temps partiel pour renforcer le service de cantine et accompagner les enfants sur les trajets (notamment entre l'école Saint Joseph et la cantine garderie où deux routes passagères sont à traverser).
- **Un agent supplémentaire, Mariana LENOIR**, a été recruté à temps partiel pour renforcer le service de cantine (220 couverts en moyenne par jour).



Jeudi 3 octobre 2013, réunion du service périscolaire : bilan et ajustement de la rentrée 2013.

○ **Les tarifs :**

- **Un tarif à la demi-heure pour la garderie avec prise en compte des revenus des parents** (en application des directives de la CAF) a été mis en place permettant de coller au plus près à l'utilisation effective de ce service.
- **Le tarif de la garderie s'applique de 7H30 à 8H30 le matin et de 16H00 à 18H30 le soir (goûter compris)** permettant ainsi d'atténuer l'impact financier de la réforme des rythmes scolaires pour les familles.
- Il n'y a **pas de coût supplémentaire pour les TAP** qui sont comprises dans les prix de la garderie du soir (dans le respect de la réglementation du Ministère de l'Éducation Nationale). Une heure d'activité selon la tranche de revenus est facturée **entre 0,70 centimes et 1,10 euros** par enfant de la commune ce qui reste abordable.
- Pendant les périodes de vacances scolaires, **le coût du repas est inclus dans les tarifs de l'accueil de loisirs**.

○ **Les travaux :**

- **L'espace de récréation de la cantine garderie a été aménagé** cet été par nos services techniques afin d'offrir une surface bitumée perméable plus importante et ainsi éviter que les enfants se salissent sur une pelouse souvent gorgée d'eau en hiver.
- **Un préau agrandi a été installé et des travaux d'agrandissement et de mise en sécurité de l'accès de la garderie et de l'accueil de loisirs seront entrepris.**
- **Les fenêtres de l'école primaire publique ont été changées.** Plus isolantes, elles permettront notamment de réaliser des économies d'énergie.

○ **Statistiques de fréquentation des services périscolaires depuis la rentrée :**

nombre moyen d'enfants	
garderie du matin	50
cantine	220 (dont 70 les mercredis midi)
garderie du soir	70
Centre de loisirs des mercredis après-midi	25

L'inscription préalable aux services périscolaires est recommandée afin d'adapter les effectifs au nombre d'enfants permettant de les accueillir dans de bonnes conditions de sécurité notamment et d'éviter d'avoir à rappeler des agents.

LES ECOLES PUBLIQUES : GROUPE SCOLAIRE HENRI DEROUIN

L'école maternelle

1, rue du Chaffaud
22650 PLOUBALAY
02 96 27 22 31

L'équipe

89 élèves sont répartis en 3 classes :

L'équipe pédagogique est composée de :

- Madame Claudie Burel, enseignante en **classe de Petite Section première et deuxième année.**
- Mme Catherine Vilboux, enseignante et maître formatrice, déchargée, le vendredi **Classe de grande Section.**
- Mme Hélène Bourge, enseignante en **classe de Petite et moyenne section** et directrice.

L'équipe travaille en collaboration avec trois ATSEM (Sandra Drognet, Sandrine Vilgicquel et Armelle Lelandais).

Les équipements

L'école est dotée d'une **salle de motricité**, de vélos, trottinettes et petit train pour la cour, d'une bibliothèque et d'ordinateurs, ainsi que d'un tableau numérique interactif.

Les activités et projets

Pour l'année scolaire 2013/2014, sont déjà prévues :

- L'école maternelle de Ploubalay travaille depuis treize ans autour de projets artistiques, par le biais de sa **galerie d'art**. Un premier vernissage d'œuvres est prévu au mois de janvier 2014 autour du thème du jardin. Les travaux des enfants seront exposés au mois de mai.



- Les élèves de Grande Section débiteront **la piscine** au mois de mars 2014..
- 7 interventions de la **ludothèque** « Dansons la capucine », auront lieu durant l'année.
- Participation à **Cin'école**, visionnage de 3 films au cinéma de Dinard.
- Projet de danses traditionnelles : « Si on dansait » avec l'OCCE
- Echange avec la Médiathèque
- Sortie autour du land art avec l'association de Pleslin « l'art est dans les bois ».



L'école élémentaire

30, rue Ernest Rouxel
22650 PLOUBALAY
02 96 27 27 75

L'équipe

Pour cette nouvelle année scolaire 2013/2014, 115 élèves sont inscrits et répartis en 5 classes :

- Une **classe de Cp** avec pour enseignante Mme Sylvie Josselin
- Une **classe de Ce1** avec Madame Lucie Gruyer
- Une **classe de Ce2** avec Madame Violaine Paris
- Une **classe de Ce2/Cm1** avec Madame Sandrine Gunther
- et une **classe de Cm1/Cm2** avec pour enseignante et directrice, Madame Béatrice Colleu.

Les équipements

• Chaque classe est dotée d'**ordinateurs, reliés en réseau** et possède aussi vidéoprojecteur et ou **tableau numérique interactif** afin



de préparer les élèves à la maîtrise des

techniques usuelles de l'information et de la communication. (Validation du Brevet informatique et Internet avant l'entrée en 6^e).

- L'école possède une **bibliothèque**. Mais les enfants emprunteront aussi des livres à la médiathèque. L'école participe aussi à l'opération "**lire et faire lire**" et au prix des lecteurs : **les incorruptibles**.
- Une **aide aux devoirs** est proposée aux élèves pour les aider à faire leurs leçons après l'école. Celle-ci est dirigée par Martine Massebeuf.

Les activités et projets

Pour l'année scolaire 2013/2014, sont déjà prévus :

- Un projet d'école axé autour d'un échange épistolaire avec le Maroc **et en particulier avec les élèves d'Oualidia**.
- un projet d'écriture en poésie avec l'OCCE
- Des sorties pédagogiques en histoire autour de l'archéologie
- Des activités **sportives** : piscine du Cp au Ce2, sortie sur route à vélo, **challenge voile** pour les élèves de Cm1.
- Participation à **Cin'école** au cinéma de Dinard.
- Initiation aux **arts visuels** (galerie d'art de l'école)

Pour plus d'infos sur les écoles: <http://ecolepubliqueploubalay.revolublog.com>

Merci aux membres de l'Amicale laïque et de l'Association des Parents d'élèves de l'école, qui le jour de la rentrée ont accueilli parents et enfants autour d'un petit déjeuner.

A cette rentrée, l'école St-Joseph accueille **157 élèves (62 en maternelle et 95 en primaire.)**

Effectifs stables.

L'équipe pédagogique reste inchangée ; l'organisation pédagogique est la suivante :

- TPS-PS-MS : **Isabelle Courcoul**
- GS : **Christèle Dalibot**
- CP-CE1 : **Marie Dominique Flourey**
- CE1-CE2 : **Elisabeth Roullier**
- CE2-CM1 : **Marie-Hélène Bernard**
- CM1-CM2 : **Martine Marchand**
Julie Lecuyer (lundi)



Julie Lecuyer assure la décharge de direction de Martine Marchand le lundi.

L'**anglais** est assuré du CP au CM2 par trois enseignantes habilitées : **Julie Lecuyer, Marie Dominique Flourey et un professeur** du collège de Créhen (Mme Cordier).

En **informatique**, deux animatrices multimédias :

Anne-Gaëlle Cariou et Jacqueline Bourget interviennent de la GS au CM2.

Une **EVS** (Emploi de Vie Scolaire) encadre les élèves qui en ont besoin. Il s'agit de **Sophie Bouesnard**.

En maternelle, une **ASEM** : **Pascale Rouinsard**, titulaire du CAP petite enfance aide les enseignantes.

Vous pouvez joindre l'école au **02-96-27-24-43** ou par mail :

stjoseph.ploubalay@wanadoo.fr.

N'hésitez pas à visiter notre site : stjoseph.ploubalay.org

Les tarifs de l'école pour 2013-2014 sont les suivants :

Pour un enfant	21,00 € * par mois
Pour deux enfants	33,00 €* par mois
Pour trois enfants et plus	39,00 €* par mois

(*Assurance scolaire comprise)

L'école Saint-Joseph rappelle qu'elle accueille tous les enfants avec ou sans confession religieuse à partir de deux ans.

Dans le cadre de la **semaine de 4 jours et demi**, les horaires des cours se répartissent ainsi : **8 h 30 - 11 h 15 et 13 h 30 - 15 h 45** sauf le vendredi où l'école se terminera à **15 h 30**.

Projets pour 2013/2014 :

Comme les autres années, des activités sont prévues : le Ciné-jeunes, les chœurs d'école, des initiations au gouren, au golf, au tennis de table, à la zumba, de la piscine en Cp-CE...



Le thème de l'année : les continents

Cette année, toutes les classes travailleront sur le thème des **continents**. Ecriture, littérature, géographie, arts visuels seront autant d'occasions de partir à la découverte des différentes cultures de notre planète Terre.

Café rencontre de la rentrée.

Voilà, la rentrée est faite! Pour clôturer cette première journée, le traditionnel Café Rencontre de la rentrée a été proposé. Cela a été l'occasion de se réunir et d'échanger entre parents et institutrices autour d'un café !



Char à voile.

Dès la rentrée, les 25 CM1/CM2 de la classe de M. Marchand ont effectué 5 séances d'initiation au **char à voile à Lancieux**.

Quand le vent n'était pas au rendez-vous, ils ont pu pratiquer le **catamaran ou le kayak**. Toutes ces activités nautiques ont beaucoup intéressé les enfants.



A vos agendas : 1^{er} trimestre

* **Loto** : vendredi 11 octobre 2013 avec Jacky

* **Travaux des vacances de la Toussaint** le samedi 19 Octobre

* **Arbre de Noël animé par les enfants** le vendredi 13 décembre

Ramassage des ordures ménagères, du changement.

Le Conseil Municipal du 3 Septembre 2013 a voté en faveur de la modification des tournées de ramassage des ordures ménagères dans le bourg. Cette décision prise en accord avec le SIDCOM réduit le nombre de tournées à une par semaine dans l'agglomération. Elle rentrera en application le 1^{er} Janvier 2014. Elle s'applique aux particuliers uniquement.

A compter du 1^{er} Janvier 2014, les conteneurs seront ramassés le mardi matin. Ils devront être sortis le lundi soir.

POURQUOI CETTE DECISION ?

Grâce aux efforts de chacun, il y a une augmentation du Tri sélectif, du compostage individuel et une amélioration des dépôts à la déchèterie. Le recyclage augmente, le tonnage d'ordures ménagères est resté constant malgré l'augmentation de la population. Beaucoup d'habitants du bourg ont attiré l'attention des élus sur le peu de déchets déposés dans les conteneurs. Une tournée de ramassage doit être efficace car elle engage du personnel, du matériel et du carburant.

QUELS AVANTAGES ?

Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est un pourcentage appliqué sur la taxe foncière. Pour le bourg il est de 11,24% actuellement. **A compter du 1^{er} Janvier 2014, le Conseil Syndical du SIDCOM fixera un taux en baisse.**

Les déchets ménagers sont brûlés dans l'incinérateur de Taden. Malgré les progrès accomplis par l'utilisation des cheminées de dernière génération, des produits sont diffusés dans l'atmosphère et contribuent à la pollution de l'air. Actuellement cette combustion consomme de l'énergie non récupérée. Nous avons aussi intérêt à réduire un tonnage dont le coût augmente chaque année.

Cette décision confirme la volonté de la municipalité de faire des efforts pour recycler et produire moins de déchets. Nous avons tous pris conscience que les ressources sont limitées et que le recyclage est un engagement vital pour l'avenir.

QUELS INCONVENIENTS ?

Un ramassage par semaine pourra en été ou lors de longs week-ends se trouver un peu insuffisant. Après une année, nous ferons le point sur les problèmes rencontrés avec le SIDCOM.

LES BONNES PRATIQUES

- Pensez à regrouper vos conteneurs entre voisins partout où cela est possible pour limiter le nombre d'arrêts du camion de ramassage.
- Eviter de déposer des sacs hors des conteneurs, il y a des risques pour les agents. (mauvaise posture, blessures par objets tranchants, coupants et contaminants).
- Evitez de déposer des déchets recyclables dans le conteneur à ordures ménagères

LA VIE DU CONSEIL MUNICIPAL

Résumé de conseil municipal du mardi 2 juillet 2013

ETAIENT PRESENTS : Marie-Annick GUGUEN, Maire, Bernard JOSSELIN, Thierry DOUAIS, Alain CAPITAINE, Marie-Claire HAMON, François FEJEAN, Frédéric MIDELET, Alain BOURGE, Fabrice GAUVAIN, Thierry TRONET, Denise POIDEVIN, Eric FOURNEL, Jérôme LEROUX.

ETAIENT ABSENTS : Soizic NOGRET donne procuration à Jérôme LEROUX, Caroline LESCLINGANT, Magali ONEN-VERGER, Denis JOSSELIN, Anne AMOURET, Michel DEPARTOUT.

Informations concernant les décisions du maire dans le cadre de délégations conférées par l'assemblée délibérante.

Signature du devis concernant l'étude géotechnique pour le diagnostic parasismique de l'extension de l'accueil de loisirs sans hébergement, au profit de l'entreprise Sol conseil de Saint-Jacques-de-la-Lande, à hauteur de 1.694,00 euros hors taxes.

Signature du devis concernant la signalisation électronique à l'entrée du bourg, rue du général de Gaulle, au profit de l'entreprise Girod d'Avranches, à hauteur de 4.864,05 euros hors taxes.

Signature du devis concernant le marché de fourniture et de pose de fenêtres à l'école élémentaire publique au profit de l'entreprise de menuiserie Lesage, Zone artisanale de Coutelouche, 22650 Ploubalay, à hauteur de 13.798,20 euros hors taxes.

Modification du plan local d'urbanisme : intégration des haies bocagères et du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales (SDAEP) accompagné de la création d'emplacements réservés.

Réorganisation des services périscolaires : augmentation de la durée hebdomadaire de service d'un adjoint technique de deuxième classe, stagiarisation d'un adjoint d'animation de deuxième classe, puis recrutement de deux adjoints techniques de deuxième classe contractuels pour la prochaine année scolaire.

Les tarifs municipaux au 1^{er} septembre 2013.

- Photocopies (couleurs interdites)

	A4	A3
Particuliers	0,30€	0,40€
Associations	0,10€	0,20€
Hors communes	0,50€	0,60€

- Droits de place
 - Emplacement boutique forain : 0,90 € le m² avec possibilité d'annualiser (X 35 semaines). Gratuit lors de la foire Saint Matthieu.
 - Terrasses, rampes d'accès et autres occupations du domaine public : 10€/m²/an.
- Terrain de tennis dans la salle des sports : 11 € l'heure
- Location salle de sports aux associations extérieures à la Commune : 12 € l'heure. Gratuite pour les associations de Ploubalay, CAP Armor et écoles de Ploubalay.
- Location du trampoline aux associations ou aux autres communes : 200 € par semaine ou 40 € par jour. Une caution de 180 € sera demandée pour les associations.
- Chenil : 10€/jour + 20€ de frais de recherche.
- Camping

Campeur	2,30€
Enfant < 7 ans	1,55€
Emplacement < 5,50m	1,80€
Emplacement > 5,50m	3,50€
Voiture	1,55€
Camping-car	8,00€
Moto	1,40€
Electricité	2,60€
Chien	1,00€
Septembre(par jour et par emplacement)	8€
Douche (hors campeurs)	2€adulte, 1€ enfant)

- Location de la salle du lieu de rencontre : gratuite pour les associations de Ploubalay.
- Location de la salle du Mille Club dans le cadre d'activités festives :

	Particuliers commune	Particuliers hors communes	Associations communales festivités	Associations communales réunion	Réunion de professionnels
Location (du samedi matin au dimanche 16h)	120€	150€	gratuit	gratuit	100€
Caution	80€	160€	80€		160€

La couverture des risques par une assurance « responsabilité civile » est exigée.

- Location de la salle des fêtes :

Salle	Associations communales				Particuliers commune				Hors commune et professionnels			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Bal, thé dansant, loto				100€				200€				380€
Repas	90€	110€	130€	180€	100€	140€	170€	240€	150€	180€	210€	400€
Vin d'honneur	30€	40€	50€	70€	40€	50€	60€	90€	70€	90€	110€	190€
Concours, expo, braderie, vide grenier	50€	70€	90€	100€	90€	110€	150€	200€	130€	170€	200€	350€
Location cuisine	95€ repas chaud) – 35€ buffet froids – vin d'honneur (obligatoire pour la rubrique bal, thé dansant et loto)											
Location couvert complet (y compris verres et tasses)	0.50€ le couvert											
Location verres et tasses (hors repas)	0,15€ l'unité											
Caution	300€											
Bourse aux vêtements : 150 €												
Gratuite pour les arbres de Noël et fêtes des écoles de Ploubalay et le repas de fin d'année du club de l'amitié, manifestations téléthon												
Salle 1 : petite salle neuve	Salle 3 : 2/3 côté scène				Location sono : 50€ (caution 250€)							
Salle 2 : 1/3 côté bar	Salle 4 : salle 2 + 3				Location micro sans fil : 65€ (caution 650€)							

- Tarifs de remplacement de la vaisselle cassée ou perdue : 1 assiette 2€ ; 1 verre 1,50€ ; 1 couvert 1 €
- Tarif de nettoyage exceptionnel des salles et des abords pour remise en état normal de propreté : 25€/h/agent

- Tarifs de location de vaisselle lorsqu'aucune réservation n'est faite au titre d'un bâtiment communal

Assiette	Verre	Couteau, fourchette ou cuillère	Tasse
0,25€	0,15€	0,10€	0,20€

- Location des logements « école » : 450€/mois.
- Location des logements « ancienne trésorerie » pour professionnels : 700€/mois.
- Location des logements « ancienne trésorerie » pour particuliers : 550€/mois.
- Location bureau « ancienne trésorerie » : 200€/mois.
- Location garage à La Ville Martin : 50€/mois.

- Concessions

	Cimetière (le m ²)	Colombarium	Caves urnes
15 ans	120 €	240€	60€
30 ans	160 €	350€	90€
50 ans	300 €	670€	150€

- Droit de dispersion des cendres au jardin du souvenir : 100€

- Tarifs médiathèque

abonnements famille de Ploubalay	15 euros / an
abonnements famille hors Ploubalay	20 euros / an
photocopie noir et blanc réservée aux abonnés	0,20 centimes
connexion Internet la 1/2 heure	gratuit pour les abonnés 1 euro hab. commune non abonnés 1,5 euros hab. hors commune non abonnés
initiation informatique réservée aux abonnés	2 euros la séance hab. commune 4 euros la séance hab. hors commune
page imprimée noir et blanc	0,20 euros
page imprimée couleur	0,40 euros
Tarifs famille vacanciers 1 mois	6 euros avec caution par chèque de 20 euros
Tarifs famille vacanciers 3 mois	15 euros avec caution par chèque de 20 euros
Abonnement chômeurs de Ploubalay	10 euros / an
Abonnement chômeurs hors Ploubalay	15 euros / an
Bénéficiaires du RSA	GRATUIT
Remboursements de documents perdus ou détériorés (tarif à l'unité)	
livres jeunes	12 euros
livres adultes	20 euros
bandes dessinées	15 euros
beaux livres adultes	40 euros
livres audio	35 euros
CD	20 euros
DVD	40 euros
magazine	5 euros
carte d'abonnement	5 euros
vente livres de poche	0,50 euros l'unité
	2 euros 5 livres de poche
vente autres livres	1 euro l'unité
	5 euros les 6 livres

- Restaurant scolaire :

Enfants de Ploubalay	Enfants hors commune	Personnel communal	Apprentis
2,80€	3.80	5,50€	5,30€

- Tarifs accueil périscolaire (garderie) / tarifs à la demi-heure

Accueil périscolaire	Quotients familiaux	COMMUNE	HORS COMMUNE
Tarif A	0 à 512	0,35€	0,53€
Tarif B	de 513 à 720	0,4€	0,60€
Tarif C	de 721 à 920	0,45€	0,68€
Tarif D	921 à 1138	0,5€	0,75€
Tarif E	plus de 1138	0,55€	0,83€

Dépassement horaire garderie après 18H30 : 5 euros par demi heure supplémentaire entamée

- Tarifs accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) repas compris

ALSH	Quotients familiaux	demi journée (commune)	demi journée (hors commune)	journée (commune)	journée (hors commune)
Tarif A	0 à 512	3€	4,5€	6€	9€
Tarif B	de 513 à 720	4€	6€	8€	12€
Tarif C	de 721 à 920	5€	7,5€	11€	16,5€
Tarif D	921 à 1138	6€	9€	13€	19,5€
Tarif E	plus de 1138	7€	10,5€	15€	22,5€

- Mini camps (hors ALSH) par jour repas, hébergement, prestation et transport compris

ALSH (mini camps)	Quotients familiaux	tarifs (commune)	tarifs (hors commune)
Tarif A	0 à 512	28€	42€
Tarif B	de 513 à 720	30€	45€
Tarif C	de 721 à 920	32€	48€
Tarif D	921 à 1138	34€	51€
Tarif E	plus de 1138	36€	54€

- Tarifs accueil périscolaire (TAP) / tarifs à l'heure (inclus dans le tarif de la garderie du soir)

Accueil périscolaire	Quotients familiaux	COMMUNE	HORS COMMUNE
Tarif A	0 à 512	0,7€	1,06€
Tarif B	de 513 à 720	0,8€	1,20€
Tarif C	de 721 à 920	0,9€	1,36€
Tarif D	921 à 1138	1€	1,50€
Tarif E	plus de 1138	1,1€	1,66€

Dépassement horaire garderie après 18H30 : 5 euros par demi heure supplémentaire entamée

Garantie du prêt de la SA La Rance dans le cadre du programme « Le Bernizet », construction de logements locatifs et en accession.

Pas de préemption sur un bien immobilier situé :

- 13 « Les jardins du Martray », cadastré AD 22 pour une superficie cédée de 503 mètres carrés.
- 4 rue Ernest Rouxel, cadastré AD 43 pour une superficie cédée représentant 856/10000 pour un appartement de 37,80 mètres carrés et 54/10000 pour un stationnement.

1 rue de Joliet, cadastré AD 103 pour une superficie cédée de 842 mètres carrés.

Demande d'agrément au dispositif « Duflot » en faveur de l'investissement locatif en faveur de la commune de Ploubalay située en zone B2.

Création d'un emploi d'avenir pour le restaurant d'enfants.

Abandon d'une servitude de passage sur la propriété Lemieux aux Champagnais.

Répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de communes Côte d'Emeraude.

Commune	Population	Nombre total de sièges
Lancieux	1.494 habitants	2
Le Plessix-Balisson	92 habitants	1
Ploubalay	2.769 habitants	3
Trégon	234 habitants	1
La Richardais	2.393 habitants	2
Pleurtuit	5.962 habitants	7
Saint-Briac-sur-Mer	1.968 habitants	2
Saint-Lunaire	2.329 habitants	2
Le Minihic-sur-Rance	1.427 habitants	2
Dinard	10.579 habitants	12
TOTAL	29.247 habitants	34

Résumé de conseil municipal du mardi 2 septembre 2013

ETAIENT PRESENTS : Marie-Annick GUGUEN, Maire, Bernard JOSSELIN, Thierry DOUAIS, Alain CAPITAINE, Marie-Claire HAMON, François FEJEAN, Frédéric MIDELET, Alain BOURGE, Fabrice GAUVAIN, Thierry TRONET, Denise POIDEVIN, Eric FOURNEL, Soizic NOGRET, Magali ONEN-VERGER, Denis JOSSELIN.

ETAIENT ABSENTS : Jérôme LEROUX, Caroline LESCLINGANT, Anne AMOURET, Michel DEPARTOUT.

Informations concernant les décisions du maire dans le cadre de délégations conférées par l'assemblée délibérante.

Signature du devis concernant l'étude géotechnique de la station de traitement des eaux usées, au profit de l'entreprise Ginger CEBTP du Minihy-Tréguier, à hauteur de 1.110,00 euros hors taxes.

Signature du devis concernant le revêtement de sol à la résidence de Perdriel, au profit de l'entreprise Miriel de Languenan, à hauteur de 2.995 euros hors taxes.

Signature du devis concernant le marché de voirie 2013, au profit de l'entreprise Sacer, La Rogerais, à Châteaugiron, à hauteur de 72.367 euros hors taxes.

Signature du devis concernant la construction de la charpente métallique du préau de l'accueil de loisirs sans hébergement, au profit de l'entreprise CBM, Zone industrielle Les Landes de Penthièvre, à Plestan, à hauteur de 16.038,98 euros hors taxes.

Signature du devis concernant la construction de la couverture du préau de l'accueil de loisirs sans hébergement, au profit de l'entreprise Hervé Brochard, 42 rue de la Ville-ès-Cours, à Saint-Malo, à hauteur de 9.956,90 euros hors taxes.

Signature du devis concernant le levé topographique complémentaire pour l'aménagement du bourg, au profit de l'entreprise Eguimos, 1 rue des Mauriers, à Saint-Malo, à hauteur de 426,25 euros hors taxes.

Signature d'une convention de veille foncière avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural de Bretagne).

La commune confie à la SAFER une mission foncière constituée des actions suivantes : veille foncière, acquisition de terres et

constitution de réserves foncières à vocation compensatrice et gestion provisoire du patrimoine foncier.

Validation du projet de nouvelle station d'épuration pour 9.700 équivalents habitants.

Demande d'une subvention de 18.968,86 euros auprès des services du Conseil général des Côtes d'Armor dans le cadre du contrat de territoire et portant sur les travaux engagés pour la construction du préau de l'accueil de loisirs.

Effacement des réseaux basse tension et téléphonique et aménagement de l'éclairage public rue des Ormelets, de la rue des 3 frères Lecouplet vers le rond point.

Pas de préemption sur un bien immobilier situé

- 3 impasse du Limousin, cadastré AI 81 pour une superficie cédée de 504 mètres carrés.
- 4 rue Ernest Rouxel, cadastré AD 43.
- 16 rue du Chaffaud, cadastré AD 26 pour une superficie cédée de 563 mètres carrés.
- 26 lotissement privé « La Vallée d'Emeraude », cadastré AI 273 pour une superficie cédée de 500 mètres carrés.

Convention de partenariat avec le FRAC (Fonds régional d'art contemporain) Bretagne.

La convention a pour objet de définir les conditions de développement d'actions de sensibilisation et de formation à l'art contemporain destinées à la communauté éducative de l'école maternelle du groupe scolaire Henri Derouin.

Dégrèvement des taxes communales sur la facture d'eau de la résidence de Perdriel suite à une fuite et après l'autorisation de dégrèvement accordée par le Syndicat d'adduction d'eau potable du Frémur.

Demande de versement d'une subvention auprès des services du Conseil Général des Côtes d'Armor dans le cadre du contrat de territoire concernant le programme de voirie 2013.

L'entreprise retenue pour le programme de voirie 2013 est la Sacer, mieux disante au regard des critères sélectionnés pour un montant total à hauteur de 72.367 euros hors taxes

Permanence des élus en Mairie

Une permanence des élus est assurée chaque samedi de 10h à 12h.

Pour rencontrer le Maire, un adjoint ou un conseiller municipal, prendre rendez-vous à la Mairie.

Les conseils municipaux se tiennent le 1^{er} mardi de chaque mois à 20h30

Exceptionnellement le prochain conseil se tiendra le 29 octobre 2013.

Ouverture du Relais Assistantes Maternelles : Nouveau service communautaire !

Pour qui ? Pour les assistantes maternelles, les futurs parents et les familles de jeunes enfants

Quel est son rôle ?

- **INFORMER ET ORIENTER**
Lors des permanences physiques et téléphoniques, l'animatrice peut vous aider à mieux comprendre votre contrat de travail et vous accompagne dans la recherche d'un mode d'accueil et dans la relation salarié / employeur avec le respect du secret professionnel.
- **SOUTENIR LA PROFESSION DES ASSISTANTES MATERNELLES**
 - En participant à l'animation des espaces-jeux existants et en développant un atelier supplémentaire sur Pleurtuit
 - En transmettant les informations aux assistantes maternelles concernant la réglementation juridique en vigueur
- **VALORISATION D'UNE DYNAMIQUE PETITE ENFANCE**
 - Créer des partenariats entre les différents services de la petite enfance
 - Proposer des réunions d'information, des sorties extérieures, des spectacles
 - Recenser l'offre d'accueil sur le territoire, les difficultés rencontrées par les professionnels et les familles

Comment contacter le Relais : Responsable : Maud ANTOCH – accueil sur RDV

Pleurtuit : Le mardi de 13h30 à 18h – Maison de la Jeunesse, 48 rue de Dinan
Dinard : Le mercredi de 8h30 à 13h – Pôle multi-fonction, 57 rue des Minées
Ploubalay : Le Jeudi de 13h30 à 18h – Moby Douce, rue Ernest Rouxel
En fonction de vos besoins, la responsable peut vous recevoir en dehors de ces horaires

Par téléphone au : **06-76-96-28-04**

Par mail : ram@cote-emeraude.fr

NOUVEAU SERVICE



LE TRANSPORT À LA DEMANDE

DINARD • LANCIEUX • LA RICHARDAIS • LE MINIHC-SUR-RANCE
PLESSIX-BALISSON • PLEURUIT • PLOUBALAY • SAINT-BRIAC-SUR-MER • SAINT-LUNAIRE • TRÉGON

11 POINTS D'ARRÊT
POUR FACILITER VOTRE QUOTIDIEN



- Je réserve la veille avant 17H
➔ N°Azur 0 810 35 10 35
- Le TAD vient me chercher chez moi
- Et me dépose à un des 11 points d'arrêt

Mardi / Mercredi / Jeudi
9h30-12h / 13h30-17h
Samedi hors jours fériés
9h30-12h

Accessible

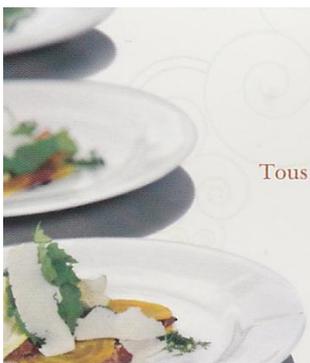
Dépliants disponibles dans les mairies et les commerces

INFORMATIONS :

Communauté de communes Côte d'Émeraude
www.cote-emeraude.fr • 02 23 15 13 15



NOUVEAUX A PLOUBALAY



Chez Le Querrec

Le Querrec Yann
Traiteur & Cochon grillé

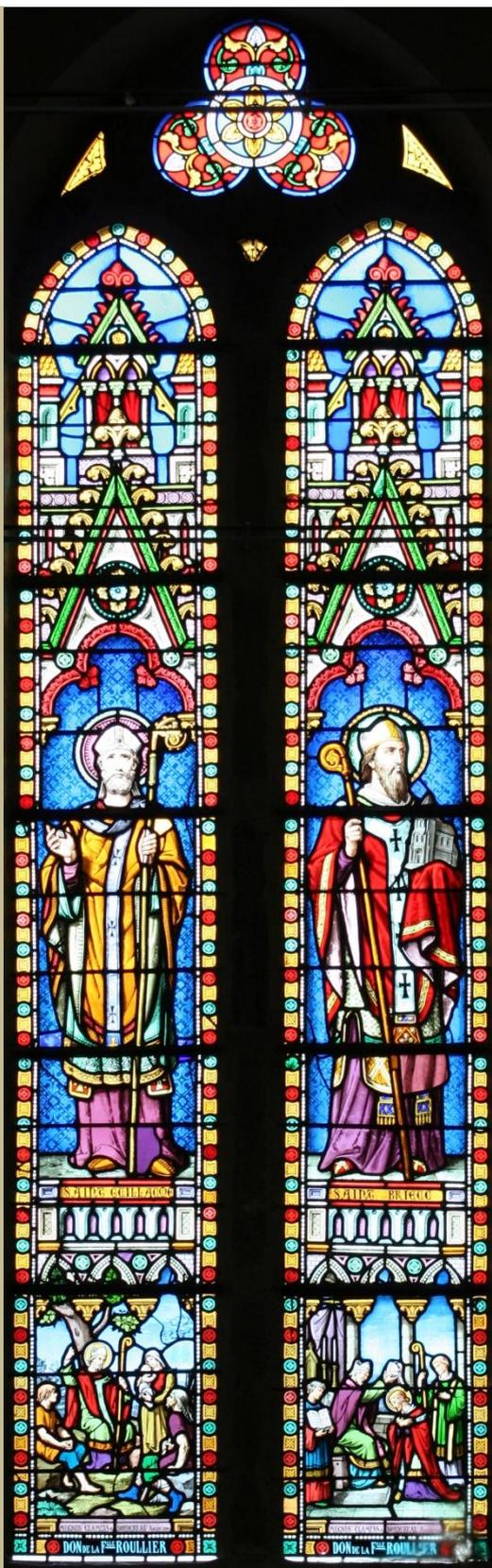
Tous événements de l'apéritif au dessert
Produits frais et de saison

www.chezlequerrec.fr
1 rue du chêne saint louis
22650 Ploubalay
06.04.51.38.41
lequerrecyann@gmail.com

Saint Guillaume Archevêque de Bourges (mort en 1209)

Il vint au monde vers le milieu du XII^e siècle. Il fut élevé dans la crainte de Dieu. Il renonça à tout, et s'éloigna même des honneurs ecclésiastiques qui semblaient le poursuivre, et s'enfonça dans la solitude d'un monastère à Grandmont dans la Haute-Vienne. Voulant donner plus d'austérités à sa vie, il demanda à être admis chez les cisterciens de Pontigny en Bourgogne. Il vécut dans la présence continuelle de Dieu ; sa modestie, sa dévotion, sa régularité, ranimaient la ferveur de ses frères et il avait surtout un grand amour pour le Saint-Sacrement, près duquel il trouvait ses délices.

Il fallut lui faire violence pour le nommer abbé de Chaalis, filiale de Pontigny. Pourtant il dut bientôt se résigner à monter plus haut et répondre à l'appel du Ciel clairement manifesté. Sacré archevêque de Bourges, Guillaume montra, dès les premiers jours, toutes les vertus des plus illustres Pontifes. Il fut l'évêque des pauvres, ce qui lui valut l'opposition des chanoines de Bourges qui se sentaient délaissés, et du roi Philippe-Auguste à qui il reprochait son divorce et son remariage. On a conservé de lui quelques belles paroles : "Tel pasteur, telles brebis," disait-il souvent. "J'ai à expier, disait-il encore, et mes propres péchés et ceux de mon peuple." Au moment de sa mort, il vit les anges battant des ailes au-dessus de sa tête, et il rendit l'âme en leur tendant les bras.



Saint Briec ou Brioc

Il serait né vers l'an 409 de parents païens dans le royaume breton de Ceredigion (Pays de Galles actuel). Il suivit son père spirituel saint Germain d'Auxerre sur le continent. Il sera nommé prêtre en 447 et se mit à évangéliser la Bretagne armoricaine après son débarquement à l' Aber-Wrac'h. Il fondera un monastère à Tréguier dont il laissera la direction à son neveu Saint Tugdual (Manuscrit du XI^e siècle – Vita Briocii). Il quittera Tréguier et retournera dans son pays d'origine jusqu'à ses 70 ans où il revint en Bretagne pour y fonder un autre monastère sur une terre léguée par le comte de Liwil, son parent à l'embouchure du Gouët. C'est cette terre qui est à l'origine de la ville de Saint Briec. Le saint décédera vers l'an 502. Il sera béatifié après avoir soumis des loups. On le représente souvent avec trois porte-monnaie à la ceinture, symbole de sa générosité envers les pauvres. Il est un des sept saints fondateurs de la Bretagne et est honoré dans le pèlerinage du Tro Breizh. Il est fêté le 1 mai par les catholiques

L'icône de Saint Briec peinte pour l'Association orthodoxe sainte Anne (Bretagne).



Le sujet des verrières est désormais terminé. Nous avons ainsi étudié les verrières les plus remarquables de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Ploubalay.

Travaux réalisés par les services municipaux

- Travaux d'entretien de la voirie et des espaces verts.
- Remplacement des bornes du marché.
- Pose de radiateurs à l'école maternelle.
- Travaux dans les écoles.
- Réparation des rampes néon de la salle des sports.
- Réhabilitation d'une partie du chemin communal du bois de Pleumagat.
- Busage et curage de fossé à la Ruais.
- Pose de potelets pour la sécurité des piétons à la salle des sports.
- Réalisation d'ouvertures et de fermetures dans le cellier de la Résidence Perdriel.
- Pose de deux tables de pique-nique à l'aire de la Paténais



Travaux réalisés par des entreprises extérieures

- Déplacement d'un poteau incendie à la Ville es Vitel (SAUR).
- Coulage des dés de fondation du préau du restaurant d'enfants (MOESAN).
- Enrobé drainant dans la cour du restaurant d'enfants (MOQUET).
- Remplacement d'ouvertures à l'école élémentaire (LESAGE).
- Balayage du bourg à la machine (THEAULT).
- Pose d'un film solaire à la salle de tennis de table (KOMILFO).
- Programme de voirie (SACER).
- Montage du préau au restaurant d'enfants.
- Fauchage des fossés et talus (PERREE)



Travaux à venir

- Aménagement de sécurité routière rue de Joliet.
- Aménagement des abords du jardin du souvenir.
- Finalisation de l'aménagement de sécurité pour le passage du bus à la gare.



Déclarations préalables accordées du 1^{er} juin au 30 septembre 2013

Jérôme Leroux	8 rue de Neuville	Extension d'un abri de jardin.
Commune de Ploubalay	ZA Couteleouche	Pose d'une clôture
Michel Delporte	4 impasse des Genets	Isolation extérieure.
Jacques Rochat	14 rue des 3 frères Lecoublet	Construction d'une pièce à vivre.
Elen Collet	56 lot La Vallée d'Emeraude	Clôture.
Pierre Jouffe	5 rue du Clos Guérin	Pose d'une clôture.
Daniel Jourdan	La Giclais	Création d'ouverture.
Serge Bargain	La Giclais	Extension.
Jacques et Katy Dagorne-Litibran	15 lot La Vallée d'Emeraude	Clôture.
Olivier Dufresne	13 lot La Vallée d'Emeraude	Clôture.
Alain Bourges	La Tourelle	Création et modification de châssis de toit.

Permis de construire accordés du 1^{er} juin au 30 septembre 2013

Commune de Ploubalay	rue E.Rouxel	Extension de l'accueil de loisirs
SCA Amelis	La Motillais	Construction d'un bâtiment et d'une fosse.
Hélène Clinquart	La Ville Durand	Extension d'une maison individuelle.
Cynthia De Pontbriand	La Ravillais	Aménagement des garages en habitation.
Raymond Jaguin	28 rue de Cézembre	Préau.
Cynthia De Pontbriand	La Ravillais	Construction d'un garage et d'un carport.
Hugues et Valérie Lebranchu-Carre	Le pied Courtel	Rénovation.
GAEC de Leonville	Léonville	construction d'un bâtiment d'élevage.
Michaël Johnson	15 rue de Joliet	Garage.

LE COIN DES ASSOCIATIONS

Yogarmor

L'Association YOGARMOR souhaite la bienvenue à ses nouveaux adhérents et remercie les « anciens » de nous avoir renouvelé leur confiance pour cette saison 2013/2014. Les séances ont repris le mercredi à 10h et le vendredi à 14h30 à la salle de Sports sur le tatami de la salle de judo.

Le yoga est une pratique qui permet de (re)trouver l'équilibre entre le corps et l'esprit en souplesse. L'attention, la concentration et la respiration s'améliorent. Cette tradition millénaire s'appuie sur une éthique : ouverture et empathie envers soi-même et les autres.

Tout le monde peut pratiquer quelque soit l'âge et la condition physique.

Renseignements : Téléphone MC Hamon au 06 72 25 13 91

La fête du sport

Comme tous les ans à la rentrée l'USP a organisé une grande journée du sport.

Toutes les sections de l'USP ont présenté leurs activités.

Cette année de nouvelles associations se sont jointes à nous : le yoga, les amis des polders, le TAD (transport à la demande de la communauté de commune côte d'Emeraude), les parents ont du talent et le golf de Lancieux.

Le mur d'escalade prêté par le conseil général des côtes d'Armor a eu un succès incontestable auprès des petits comme des grands. La structure gonflable installée à l'intérieur de la salle omnisports a connu également une grande affluence.

Les sections ont enregistré bon nombre de nouveaux adhérents notamment le judo, la Zumba enfant ainsi que l'école de foot.

L'année sportive à donc parfaitement bien commencé.

Merci aux bénévoles qui ont aidé au bon déroulement de cette journée et à ceux qui toute l'année sont présents aux entraînements, aux matchs, aux tournois, aux différentes animations et à la gestion des sections.

C'est grâce à eux que près de 700 personnes peuvent pratiquer leurs activités sportives à l'USP.





USP Tennis de Table

Comme chaque année en juillet et août l'USP Tennis de Table a organisé ses tournois d'Été chaque vendredi entre le 19 juillet et le 23 août. Cette année a montré une participation soutenue des « loisirs » et confirmés, les plus jeunes par contre n'ont pas été suffisamment présents cela a certainement été dû au beau temps et au séjour prolongé à la plage ...

Grace aux tournois l'USP Tennis de Table a pu reprendre la saison 2013-14 avec les 2 entraîneurs habituels. **Le samedi matin de 10h à midi et le mardi soir de 19h30 à 21 h.** Les joueurs en « loisirs » peuvent également venir aux mêmes heures.

Au niveau du Championnat les matchs reprennent par une rencontre à domicile en D3, la section a dû supprimer la seconde équipe par manque d'effectif confirmé, à la seconde phase il pourra être envisagé d'engager une deuxième équipe si des jeunes en formation peuvent participer.

Union Bouliste

Le boulo-drome est ouvert à tous le mardi et le vendredi à partir de 14 heures.

Le vendredi concours sociétaires avec tirage au chapeau de début novembre à fin mars 2014

Le vendredi 6 décembre 2013 à 14h, concours de boules bretonnes au profit du Téléthon.

Le bureau du Téléthon sera à l'intérieur du boulo-drome.

Club de Bridge

La nouvelle saison s'ouvre en fanfare puisque notre repas annuel a réuni plus de 50 convives (pour une grosse centaine de membres) autour d'un cochon grillé par un jeune traiteur du bourg. Le bureau se réjouit de cette très belle affluence qui témoigne de la vitalité et de la bonne ambiance qui règnent au sein du club.

A signaler aussi, notre participation à la journée de l'USP qui nous permet, cette année encore, d'apporter notre soutien moral et financier aux activités sportives des jeunes de la commune.

Pour ce qui concerne le bridge proprement dit, l'activité reste soutenue **au lieu de rencontres : tournois, ouverts à tous, les lundis et vendredis à 13h45 et séances d'entraînement et de perfectionnement tous les mardis à 14h30** avec, en prime, un cours magistral les 1ers et 3èmes mardis de chaque mois. Pour mémoire, la première séance du mardi, dite "de découverte", est bien évidemment gratuite et n'engage à rien (sinon à apporter sa bonne humeur).

AMAP

Vente de légumes, laitages, pain, poulets, veau, bœuf, porc, farine et miel.

La nouvelle saison débute en novembre. La distribution des paniers se fait à la Résidence Perdriel le mercredi de 18h30 à 19h30.

Les Bordées du Frémur

Après deux mois très chargés (20 sorties entre le 20 juin et le 20 août) le groupe a observé une trêve bien méritée de quelques semaines avant de faire sa rentrée lors de la foire de Ploubalay, le 21 Septembre, en apportant une touche maritime lors de l'inauguration de la fête, et en réalisant 2 prestations au cours de l'après-midi.

Les répétitions ont aussi repris tous les Lundis à 17h au Mille Club, c'est l'occasion de se retrouver dans un esprit convivial et joyeux, où de nouveaux chanteurs seraient les bienvenus.



Diagnostic énergétique de la résidence Perdriel

La communauté de communes de la Côte d'Emeraude a adhéré en 2011 au Conseil Energie Partagé du Conseil Général d'Ille et Vilaine, service destiné à aider les communes à réduire leurs charges énergétiques tout en améliorant les services aux usagers du patrimoine communal. Cette année l'étude a porté sur la résidence Perdriel.

La commune, propriétaire du bâtiment, réalisera les travaux suivants avant l'hiver

- Renforcement de l'isolation des combles.
- Remplacement d'une porte et réparation des fermetures de portes extérieures.
- Revoir les compteurs de chauffage.
- Calorifugeage de l'ensemble des canalisations.

Le Comité Local pour le Logement des Jeunes pour sa part réalisera :

- Le remplacement des joints de fenêtres.
- Le rééquilibrage du réseau de chauffage et le réglage de la chaudière lors de la mise en route.
- Une campagne de sensibilisation des locataires aux économies d'énergie.



Chardons

Nous vous rappelons qu'un arrêté préfectoral impose aux propriétaires, fermiers, métayers, usufruitiers et usagers de procéder à leur destruction du 1^{er} mai au 31 octobre dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage.



Le frelon asiatique

Le frelon asiatique est un redoutable prédateur d'abeilles, il possède une couleur sombre, ses pattes sont jaunes, l'extrémité de l'abdomen se termine par une large bande orangée. Il est légèrement plus petit que le frelon commun.

En cas de détection appelez le F.D.G.D.O.N au 02.96.01.37.90 Attention, en présence d'un nid, ne jamais entreprendre de le détruire seul, cette démarche très dangereuse doit être réalisée par un professionnel.

Quelques conseils pour lutter contre la chenille processionnaire du pin.

- . S'équiper de protection intégrale : combinaison, masque, lunettes, gants, bande de protection aux poignets et dans le cou.
- . Un nid vide contient encore des millions de poils urticants et polluera l'environnement de l'arbre durant plusieurs années.
- . Favoriser le développement des prédateurs naturels : les nichoirs à mésanges (un couple de mésanges consomme jusqu'à 500 insectes par jour en période de nidification).

Méthodes et calendrier de lutte :

- . L'éco piège (piège à chenilles) : décembre à avril.
- . Le piège à phéromone (piège à papillons) : juin à mi-septembre.
- . La lutte biologique (pulvérisation d'un bio-pesticide) : septembre à novembre.
- . La lutte chimique (pulvérisation d'insecticide « espace vert ») : novembre à avril.
- . L'échenillage (lutte mécanique) nacelle, perche échenilloir : novembre à avril.

Pour plus d'information sur le piégeage, contact local : Mr Barbot 02 96 86 34 67 Ou 04.74.05.25.56 (prix d'un appel local). Par mail : info@k3d.fr



CENTRE DE LOISIRS

Le centre de loisirs sera ouvert pendant les vacances de la Toussaint, du 21 octobre au 31 octobre, et pendant les vacances de Noël, du 23 décembre au 3 janvier

Il accueille les enfants de 3 à 14 ans de 7h30 à 18h30 à la journée ou demi-journée, avec ou sans repas.

Le programme des activités est affiché au centre de loisirs.

Renseignements auprès de Delphine DARSEL au 06.30.00.90.20 ou au 02.96.27.31.43

LES BÉBÉS LECTEURS



Animation gratuite
ouverte à tous les enfants
de 0 à 3 ans accompagnés d'un adulte
de 10h30 à 11h30

Mercredis 16 octobre - 13 novembre - 18 décembre
Vendredis 18 octobre - 15 novembre - 20 décembre



Histoires qui font peur
Samedi 26 octobre 15h

suivi d'un petit goûter gluant



Tapis Conte
Mercredi 13 novembre
15h



ATELIERS CRÉATIFS DE NOËL
Mercredi 11 & Samedi 14 Décembre



Stages informatiques
les mardis à 14H
Réservation : 02 96 88 60 68

Exposition

La terre est ma couleur



6 Novembre / 6 décembre

Prêt du Conseil général et de la
BCA

Exposition conçue et mise en
pages par Alain Serres
des éditions Rue du Monde

Centenaire de la guerre 14/18

Nous invitons les habitants à réunir tout
document et objet ayant un rapport avec cette
guerre, ceci en vue d'un collectage futur qui
alimentera
une grande exposition en novembre 2014.

Suivez notre actualité sur <http://www.ville-ploubalay.com>

Ludothèque
ASSOCIATION
DANSONS LA CAPUCINE
☎ 06 62 43 84 31 mail : dansons-la-capucine@hotmail.fr

VIVE LA RENTREE

Après un repos bien mérité, nos pions, cartes et dés ont réintégré nos étagères pour vous accueillir à la ludothèque dès le mercredi 11 septembre...

La ludothèque s'adapte à notre nouvel emploi du temps scolaire (voir renseignements pratiques)

AGENDAS DU TRIMESTRE

Vacances scolaires du 19 octobre au 03 novembre :

- ouverture les mercredis et samedis de 10h30 à 12h30
- Matinée ludique le jeudi 24 octobre 2013 (thème l'automne)
- Fermeture le samedi 02 novembre 2013

Fermeture annuelle : du samedi 21 décembre au lundi 06 janvier 2013.



ZOOM SUR... LES MATINEES LUDIQUES

La ludothèque se transforme et accueille les petits de quelques mois jusqu'à la scolarisation et leur propose des temps de jeux et d'activités avec leurs assistantes maternelles et parents.

Les prochaines dates : Jeudis 10 et 24 octobre, 07 et 21 novembre, 05 et 19 décembre 2013 de 10h à 11h30.

A l'occasion, la ludothèque mettra les assistantes maternelles à l'honneur lors de la **Journée Nationale des Assistants maternels** du 21 novembre 2013 : Nous vous invitons donc à nous rejoindre et partager un moment convivial à leur côté.

Nous avons toujours besoin de bénévoles, n'hésitez pas à nous rejoindre...

Pratique

Listes électorales

Les personnes qui désirent s'inscrire sur les listes électorales peuvent faire la démarche en mairie. La nouvelle inscription devient effective en décembre de chaque année. Elle conduit à la radiation automatique de la liste où l'on était précédemment inscrit. Date limite : **31 décembre 2013**.

Tibus (0810 222 222 prix d'un appel local) www.tibus.fr

Ligne 12 : Dinan-Taden-Ploubalay-Saint Jacut-de-la mer.

Ligne 14 : Saint Cast le Guildo-Saint Jacut-Trégon.

Ploubalay-Lancieux-Saint Malo.

Il existe également un service à la demande

Téléphonez au plus tard la veille de votre voyage avant 17h (sauf pour un voyage le lundi où la réservation devra être faite au plus tard le vendredi soir précédent avant 17h).



Changement de domicile

Afin de faciliter la bonne transmission des courriers et documents, nous vous remercions d'informer la mairie de tout changement de domicile (départs ou arrivées dans la commune) y compris à l'intérieur de la commune.

Recensement obligatoire

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les trois mois suivant leur seizième anniversaire.

La mairie vous remettra une attestation de recensement qui vous sera réclamée pour vous inscrire à tout examen ou concours.

www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/recensement

Collecte des ordures ménagères

Comment contribuer à une meilleure qualité de la collecte des ordures ménagères? Comment contribuer à réduire les coûts ? (Cette année grâce à un meilleur tri sélectif la redevance a pu être baissée) Comment rendre moins pénible le travail des agents ?

A Ploubalay bourg, la collecte a lieu deux fois par semaine. Si votre conteneur (poubelle) n'est qu'à moitié plein, éviter de le sortir systématiquement. Attendez la prochaine tournée.

Vie en communauté

Chiens dangereux

Les propriétaires ou détenteurs d'un chien de 1^{ère} catégorie (chien d'attaque) ou de 2^{ème} catégorie (chien de défense ou de garde) doivent obtenir un permis de détention provisoire (chiens de 3 à 12 mois) et/ou un permis de détention (chiens de 8 à 12 mois).

Pour obtenir ce permis, il faut se présenter en mairie avec :

- une pièce d'identité,
- le carnet de santé du chien à jour,
- sa carte d'identification,
- son passeport européen avec vaccination antirabique en cours de validité,
- l'attestation d'assurance responsabilité civile,

Dans les lotissements et le long des rues, les conteneurs isolés sont très proches les uns des autres. Le camion fait de nombreux arrêts qui pourraient être évités. Pensez à les regrouper côte à côte avec l'accord de vos voisins.

Quand c'est possible, dans les impasses, apportez votre conteneur à l'entrée de l'impasse. En principe, le recul du camion de collecte **est interdit**. Prochainement des marquages au sol seront faits à l'entrée des impasses.

Rappelons que chaque arrêt, chaque levée consomme du carburant et du temps de travail.

La collecte des OM est un métier à risques : travail sur la voie publique au milieu de la circulation, gestes répétitifs et risques de blessures contaminantes. Pour la sécurité des agents, évitez les sacs hors conteneurs, les objets coupants et autres. Le verre, le polystyrène et les cartons sont à porter à la déchetterie où ils sont recyclés.

Si votre conteneur est en mauvais état, contactez la Mairie

Brûlage à l'air libre des déchets de jardin

L'automne est là. C'est la saison des tailles et du nettoyage dans le jardin. Le tas de déchets verts augmente.

Qu'en faire ?

Surtout ne pas le brûler

RAPPEL :

Par arrêté préfectoral du 12/07/2012 :

« L'incinération des déchets verts pour les particuliers, les collectivités territoriales, les entreprises d'espaces verts et de paysage **est interdite toute l'année** »

Autrement dit, il est interdit de brûler ses déchets de jardins sur tout le territoire des Côtes d'Armor : Pour la prévention des risques d'incendie, mais aussi pour diminuer la pollution due à la combustion incomplète de déchets encore humides. Attention les sanctions sont conséquentes !

Que faire des déchets verts ?

- **Du compostage** sur place dans un tas au fond du jardin ou dans un composteur. Vous pouvez obtenir un composteur auprès du SIDCOM en téléphonant au 02 96 27 14 57 les lundi, jeudi et vendredi (participation 15 euros, habiter sur la commune, un seul par foyer).
- **Apporter vos déchets verts à la déchetterie** ; Ils seront broyés et utilisés pour l'agriculture.

- l'attestation d'aptitude pour le maître (permis de détention : chien de 8 à 12 mois),
- le compte rendu de l'évaluation comportementale (permis de détention : chien de 8 à 12 mois),
- le certificat de stérilisation pour les chiens de catégorie 1.
- et compléter le dossier de demande de délivrance d'un permis de détention d'un chien de catégorie 1 ou 2.

Après remise du dossier complet, le propriétaire se verra remettre un permis de détention.

Lors de promenades, le chien devra être tenu en laisse et muselé et le propriétaire doit avoir les papiers de l'animal sur lui en cas de contrôle.

Le non respect de ces dispositions expose le propriétaire à des contraventions.

Chiens mordeurs

En cas de morsure sur un être humain, le chien doit subir obligatoirement une surveillance sanitaire de 15 jours.

Cette surveillance est effectuée par un vétérinaire qui contrôle lors de 3 visites l'état de santé de l'animal :

- . Dans les 24h suivant la morsure
- . Le 7^{ème} jour après la morsure
- . Le 15^{ème} jour après la morsure.

Avant la fin de cette surveillance sanitaire, le propriétaire devra faire réaliser une évaluation comportementale du chien par un vétérinaire.

Durant cette période, le propriétaire doit :

- . Prévenir le vétérinaire en cas d'apparition de symptômes ou de fugue
- . Maintenir le chien à l'attache
- . Le présenter aux visites en laisse et muselé
- . Ne pas se dessaisir du chien
- . Ne pas le faire vacciner.

Par ailleurs, le propriétaire a l'obligation de déclarer la morsure à la mairie de son lieu de résidence.

Le vétérinaire devra également déclarer la morsure au Maire et au Ficher National Canin.

Nuisances sonores

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Magasin de meubles sous bail précaire

Un magasin de meubles vient d'ouvrir à proximité de votre domicile, vous avez été invité par téléphone et/ou par courrier personnalisé à venir retirer un cadeau pendant une période précise...

Avant de vous rendre sur place, comme pour tout achat, **réfléchissez bien à vos besoins** éventuels en mobilier afin de ne pas vous laisser convaincre par les vendeurs d'acheter un bien dont vous n'avez pas l'utilité.

Une fois sur place, comme dans tout commerce, les **prix** des produits doivent être **affichés**.

Si vous hésitez, demandez un délai de réflexion au vendeur, sortez du magasin pour peser le pour et le contre « au calme » et revenez plus tard.

Élément important : **Vous n'avez aucune obligation d'acheter quoi que ce soit.**

Une loterie est organisée ?

- vous devez pouvoir y participer sans frais ;
- vous n'êtes pas tenu de passer commande pour jouer ;
- le bon de commande et le bulletin de participation doivent être distincts ;
- Un inventaire des lots (nature, nombre, valeur) doit être présenté.

Vous avez réalisé un achat et vous le regrettez ?

L'invitation personnelle, par téléphone ou courrier, répond à la définition du démarchage, laquelle est réglementée par le code de la consommation (article L.121-21 et suivants). Ainsi, vous bénéficiez **systématiquement d'un délai de 7 jours pour annuler votre commande à partir du lendemain de la signature du bon de commande.**

Sources : brochure du SNVEL

Pour la qualité de vie de tous !



Au nettoyage des trottoirs (neige, verglas, boue, feuilles mortes) devant chez vous



Au ramassage des déjections des chiens
Aux chiens tenus en laisse



Aux stationnements sur tous emplacements matérialisés.

A la déambulation des piétons sur les trottoirs



OUI
Au sourire,
à la convivialité,
au respect des autres



A l'utilisation des éco-points et de la déchetterie

MERCI

Social

Mission locale

7 rue Victor Schoelcher - 22100 DINAN Tél 02.96.85.32.67

Permanence le 2ème et 4ème VENDREDI du mois de 14h00 à 16h30 à la Mairie de Ploubalay sur rendez-vous auprès de la mission locale.

Secours catholique

L'équipe du Secours Catholique du canton de Ploubalay
Tél 06.15.29.03.78

Association d'Aide à Domicile Beaussais-Rance-Frémur

1, rue Léon Pépin, PLESLIN-TRIGAVOU Tél 02.96.27.86.77

EHPAD (Établissement Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes). 02.96.27.21.50

Les personnes intéressées par les animations qui se déroulent dans l'établissement, quel que soit leur âge, peuvent y participer, proposer de nouvelles activités ou simplement les vivre avec les pensionnaires de la Résidence du Parc.

Animations hebdomadaires

Lundi	Ateliers divers, sorties, belote, scrabble
Mardi	Chansons, dernier mardi du mois : anniversaire
Mercredi	Séance de gym, dernier mercredi du mois : cinéma
Jeudi	Ateliers divers, lecture, sorties, 2 ^{ème} jeudi du mois : ludothèque
vendredi	Atelier mémoire, une fois par mois messe

Sorties ponctuelles : spectacle, pique-nique, théâtre, cirque, musée, petit train de Dinan.

Centre Local d'Information et de Coordination du Pays de Dinan

Le CLIC pour personnes âgées du Pays de Dinan a pour mission :

- **L'information et l'orientation** des personnes âgées, des familles et des professionnels.
- **L'évaluation des besoins** des personnes âgées en perte d'autonomie.
- L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des **plans d'aides** à domicile.
- Le **recensement des besoins**.

CLIC du Pays de Dinan

Zone Atlantique
7 rue de la Violette
22100 Quévert
Tél : 02.96.85.43.63
clicpaysdinan@yahoo.fr

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi 9h-12h30/13h30-18h

Point Intercommunal Accueil Emploi : permanences à Ploubalay

Le Point Intercommunal Accueil Emploi (PIAE) est une structure de proximité au service des demandeurs d'emploi et des employeurs locaux. En lien avec Pôle Emploi, le PIAE est un service qui s'adresse à la fois aux personnes qui cherchent un travail mais également aux employeurs qui souhaitent recruter. Ce service est financé par la communauté de communes Côte d'Emeraude et par le conseil général d'Ille-et-Vilaine.

Venez rencontrer la conseillère du Point Intercommunal Accueil Emploi à Ploubalay **le mardi matin en mairie de 9h à 12h** (hors juillet et août).

Renseignements et prise de rendez-vous au siège du PIAE à Dinard au 02.99.46.22.26 ou par courriel à : accueil@cote-emeraude.fr

Les restaurants du cœur

La campagne d'hiver 2013-2014 des restaurants du cœur commencera fin novembre partout en France. Distribution à Matignon les jeudis de 14h à 16h15 ZA de Chemin Vert.

Des inscriptions, préalables à l'ouverture, seront assurées le mercredi 13 novembre de 9h à 11h30 et de 14h à 17h et le jeudi 14 novembre de 9h à 11h30.

Les dons de toutes natures peuvent être déposés le mercredi de 14h à 16h et le jeudi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h. Horaires de décembre à mars.

Tél : 02 96 80 52 91

UFC Que Choisir

Cette association renseigne les citoyens sur des sujets de consommation qui les préoccupent, ou les aide à se défendre face à des abus dont ils sont victimes de la part de professionnels peu scrupuleux. L'association locale de Saint Briec organise des permanences à Dinan. Tél : 02.96.78.12.76 ou contact@saintbriec.ufcquechoisir.fr

Relais Parents Assistants maternel

Nouveau service de la CCCE.

Tél : 06 76 96 28 04

ram@cote-emeraude.fr

Permanence téléphonique du PAEJ (point accueil écoute jeune).

Pour un conseil, une médiation parents-enfants, pour « parler » et « être écouté », une spécialiste est à votre disposition.

Accueil téléphonique au n° vert 0800 804 001

Correspondance pour la CPAM

Quel que soit le lieu de résidence dans le département, tous vos courriers (transmission d'une attestation de salaire ou une déclaration d'accident de travail, demande de renseignement de formulaires...) doivent être adressés à la : CPAM des Côtes d'Armor - 22024 Saint-Brieuc cedex 1. En y précisant votre numéro de sécurité sociale.

Les aides aux études du Conseil Général des Côtes d'Armor

Le Conseil Général peut allouer, sous conditions de ressources, des prêts étudiants, des aides aux collégiens, une prime à la mobilité individuelle. Les montants vont de 200€ à 1500€.

Pour tout renseignement et retrait de dossier contacter Isabelle Vuylsteker au 02.96.80.00.93.

Les dossiers sont également téléchargeables sur <http://cotesdarmor.fr/> rubrique Citoyenneté – L'éducation – Les aides aux études. Possibilité de simulation dans la rubrique E-services.

Renseignements Pratiques

SOUS PREFECTURE DE DINAN Tél 02 96 62 44 22

www.cotes-darmor.pref.gouv.fr

ouverture : lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h15-16h15

PASSEPORT ELECTRONIQUE

Depuis juillet 2009 les passeports se font en mairie de Dinan, Plancoët ou Matignon (sur rendez-vous).

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Délai d'obtention: 3 à 4 semaines.

Pièces à fournir :

- une copie intégrale d'acte de naissance pour une 1^{ère} demande, en cas de perte de la carte ou si la carte est périmée depuis plus de 2 ans.

-2 photos d'identité 35X35 identiques et récentes, tête nue et de face, fond clair et sans rideaux.

- l'ancienne carte d'identité (ou la déclaration de perte ou de vol accompagnée de 25 € de timbres fiscaux)

- justificatif de domicile et livret de famille.

Dans tous les cas, pour les mineurs et si les parents sont divorcés, vous devez produire une photocopie de l'extrait de jugement fixant la résidence de l'enfant

RECENSEMENT MILITAIRE

Il est obligatoire. Tous les jeunes de nationalité française, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie à la date anniversaire de leurs 16 ans et jusqu'aux trois mois qui suivent. Il faut se présenter en Mairie avec le livret de famille.

S.I.D.C.O.M BEAUSSAIS-RANCE-FREMUR

Tél 02 96 27 14 57 ; www.sidcom-beaussais-rance-fremur.fr

Collecte des ordures ménagères:

Dans le bourg le mardi et vendredi matin jusqu'au 31/12/2013.

A la campagne le mardi uniquement

Rappel: les conteneurs doivent être ramassés au plus tôt, dans la mesure du possible. Pour changer ou retirer un conteneur se présenter aux ateliers municipaux zone de Coutelouche à 13h30 ou 17h15 avec un justificatif de domicile.

DECHETTERIE du S.I.D.C.O.M

La Mennais Peslin-Trigavou

Tél 02 96 27 81 20

Lundi, vendredi et samedi: de 9h à 12h et 13h30 à 18h

Mercredi-jeudi: de 13h30 à 18h

SPANC (Mairie de Saint-Briac-sur-Mer)

Tél : 02 99 88 39 33

Mail : a.roux@cote-emmaude.fr

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Tous les deux mois : le 1er mercredi de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

S'inscrire auprès de la Mairie.

CONCILIATEUR DE JUSTICE :

Le 4^{ème} jeudi du mois.

Pour toute demande de rendez vous, s'inscrire auprès de la Mairie

PERMANENCE DU CONSEILLER GENERAL

Tél assistante : 02 96 62 62 90

E.D.F sécurité dépannage : Tél 0 810 333 122

SAUR service des Eaux – assainissement :

Tél 02 96 85 64 00

POLE EMPLOI : Tél 39 49 ou www.pole-emploi.fr

MISSION LOCALE : Tél 02 96 85 32 67

Mail : mldinan@mldinan.fr

HORIZON EMPLOI : Tél 02 96 39 07 07

Mail : horizon.emploi@wanadoo.fr

ASSURANCE MALADIE : Tél 36 46, www.ameli.fr

CAF : Tél 0 810 25 22 10 du lundi au vendredi : 9h-16h

AIDE A DOMICILE DU CANTON DE PLOUBALAY

1 rue Léon Pépin 22490 Pleslin-Trigavou

Tél: 02 96 27 86 77

mardi-mercredi-jeudi de 8h à 12h30 et 14h à 17h30

SOS AMITIE : Tél 0 142 96 26 26

www.sos-amitie.com

ASSISTANTE SOCIALE CENTRE MEDICO SOCIAL

Rue Ernest Rouxel

prendre rendez-vous au 02 96 85 81 60 à Dinan

CLIC DU PAYS DE DINAN : Tél 02 96 85 43 63

Mail : clicpaysdinan@yahoo.fr

PMI :

Permanences 1^{er} et 3^{ème} vendredi de chaque mois à Mobydouce
Sur rendez-vous Tél 02 96 85 81 60

SIDA INFO SERVICE : Tél 0 800 840 800

www.sida-info-service.org

DROGUES INFO SERVICE : Tél 0 800 00 92 92

FIL SANTE JEUNE : Tél 0 800 235 236

POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNE : Tél 0800 804 001 (gratuit)

Mail: paej@stmalo.agglomeration.fr

ESPACE FEMMES : Tél 02 96 85 60 01

Mail : espacefemmes.pays.dinan@cegetel.net

ALLO ENFANCE MALTRAITEE : Tél 119

ENFANCE ET PARTAGE : Tél 0 800 051 234

Renseignements Pratiques

MAIRIE

7, Rue Ernest ROUXEL
8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermé mardi et samedi après-midi). Le samedi matin de 9h à 12h
Tél 02 96 82 60 60 Fax: 02 96 27 31 75
Mail : mairiedploubalay@wanadoo.fr
Site: <http://www.ville.ploubalay.com>
Permanence des élus : sur RDV et le samedi de 10h à 12h

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTES D'EMERAUDE

Siège administratif : Centre d'affaires La Marre, Rue de la Ville Biais, P.A du Haut Chemin à La Richardais.
Pour toutes correspondances : CS 22825 ; 35815 Dinard cedex
9h à 12h et de 14h à 17h30 du lundi au vendredi
Tél 02 23 15 13 15 Fax: 02 23 15 03 11
E.MAIL: accueil@cote-emeraude.fr
Site: www.cote-emeraude.fr

ECOLES

Ecole maternelle publique : Tél 02 96 27 22 31

Ecole élémentaire publique : Tél 02 96 27 27 75
<http://ecolepubliqueploubalay.revolublog.com>

Ecole Saint Joseph : Tél 02 96 27 24 43
stjoseph.ploubalay@wanadoo.fr

ACCUEIL DE LOISIRS Tél : 02.96.27.31.43

MULTIACCUEIL « MOBYDOUCE » 0-4 ans

Rue Ernest Rouxel Tél : 02 96 82 60 48

MEDIATHEQUE MUNICIPALE

Tél 02 96 88 60 68 Ouverture:

- Lundi de 15h30 à 18h
- Mercredi et samedi 10h-12h30 et 14h-18h
- Vendredi de 16h à 18h

mediathequedploubalay@orange.fr

LUDOTHEQUE (association Dansons La Capucine)

En période scolaire : Hors périodes scolaires :
mercredi de 16h à 18h Mercredi et samedi de 10h30 à 12h30
1 jeudi sur 2 : de 10h à 11h30
Samedi de 10h30 à 12h30
Tél 06 62 43 84 31 dansons-la-capucine@hotmail.fr

RESIDENCE DU PARC (EHPAD) Tél 02 96 27 21 50

LA POSTE

13 rue de la Poste Tél 02 96 27 20 22
Lundi 13h45 à 16h30
Du mardi au vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 16h30
Samedi de 9h à 12h
Départ du courrier à 15h45 et le samedi à 12h

GENDARMERIE NATIONALE

Brigade de PLOUBALAY: Tél 02 96 27 20 17
Ouverture: mardi, jeudi, samedi de 14h à 18h ; tous les après-midi en juillet et août.
Sinon: Brigade de MATIGNON: Tél 02 96 41 07 17

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

3 quai d'Aiguillon lundi au jeudi : 8h30-12h et de
22130 Plancoët 13h30-16h15 ;
Tél 02 96 84 11 10 le vendredi 8h30-12h

MAISON PAROISSIALE

1 rue du Général de Gaulle. Tél 02 96 27 20 44

TAXI

Gauden Tél 02 96 27 23 18
Cochet Tél 06 25 16 44 42

MARCHE: tous les vendredis de 8h à 13h

NUMEROS D'URGENCE

15 samu 112 dans l'Union Européenne
17 gendarmerie 02.98.89.31.31 cross corsen
18 pompiers

MEDECINS

Dr. Devrand-Delefosse Tél 02 96 27 20 28
1 rue du Clos Guérin
Dr. Clinquart-Maugart Tél 02 96 27 20 02
5 place de l'Eglise

DENTISTES

Docteur Le Brenn et Valiergue Tél 02 96 83.24.97
Docteurs Lefort et Lavergne Tél 02 96 27 31 66

VETERINAIRE

Docteurs Lhomme et Soyier Tél 02 96 27 20 42

CENTRE ANTIPOISON Tél 02 99 59 22 22

AMBULANCES

Letort Tél 02 96 27 37 37
Poidevin SARL Tél 02 96 27 25 41

INFIRMIERS

Groupe Médical, Place du Martray. Tél 02 96 27 37 90

PHARMACIE

12 rue du C^{el} Pleven, Rés La Ville Martin Tél 02 96 27 27 58

KINESITHERAPEUTES

Da Silva Amy Tél 02 96 27 23 44
Cabinet Kinémeraude (Serrand-Bouquerel) Tél 02 96 27 23 42

ORTHOPHONISTE

Decocq Bérange Tél 02 96 82 64 95

ORTHOPTISTE

Bérard Sophie Tél 02 96 82 64 18

PEDICURE-PODOLOGUE

Bertolotti Florence Tél 02 96 82 69 23

PSYCHOLOGUE

Merdrignac Pierre-Raphaël Tél 02 96 39 68 30
Cazaux Colette (sophrologue) Tél 06 33 95 03 86

OSTEOPATHE (D.O)

Goltais Cécile Tél 06 79 04 32 00

DIETETICIENNE (D.E)

Muratel Lorène Tél 02 96 41 07 86